

Relevé de délibérations

Le conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 12 décembre 2024 a approuvé les délibérations suivantes :

- Approbation du procès-verbal des séances du 26 septembre 2024 et du 15 octobre 2024 (vote)
- Budget initial 2025
- Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable : cartographies des risques (pour information) et plans d'actions 2025
- Concours, contributions, cotisations et subventions versées aux associations internes
- Bourses du programme « Femmes et Sciences »
- Revalorisation des grilles de rémunération des postdoctorants et chercheurs contractuels
- Campagne d'emploi 2025
- Capacités d'accueil en Master 1 pour l'année universitaire 2025-2026
- Modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-européens en mobilité internationale
- Plan d'action pour l'égalité professionnelle 2024-2026
- Schéma directeur Handicap 2024-2027
- Bourses d'études pour les normaliennes et normaliens élèves admis à titre étranger et modification du règlement des études
- Programmation budgétaire des dépenses 2025 financées par la CVEC
- Admissions en non-valeur et remise gracieuse
- Création du diplôme inter-établissements du Collège des Hautes Études Lyon Sciences « Grandes transitions : mesurer et comprendre pour agir »
- Examen des demandes de dispense de remboursement d'anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement décennal (7 cas)
- Règlement des usagers de la Bibliothèque Diderot de Lyon
- Renouvellement de la convention d'occupation précaire (COP)
- Point sur les conventions

Fait à Lyon, le 12 décembre 2024,

Le Président de l'ENS de Lyon


Emmanuel Trizac

